

Fiche de données de sécurité (FDS) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'émission : 20-juin-2014

Date de révision : 11-sept.-2017

Version 2

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Produit n° 13953
Nom du produit Prestained Protein Marker, Broad Range (11-190 kDa)
Reach registration number Cette substance / mélange contient uniquement des ingrédients qui ont été enregistrés ou sont exonérés d'enregistrement, conformément au Règlement (CE) n ° 1907/2006.

Contient

| Nom chimique | Numéro d'index | Numéro CAS |
|-------------------------------|----------------|------------|
| urea (13-30) | Not Listed | 57-13-6 |
| glycerol (10-30) | Not Listed | 56-81-5 |
| sodium dodecyl sulphate (1-5) | Not Listed | 151-21-3 |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Utilisation en recherche uniquement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Importateur (Applicable uniquement dans l'UE) | Fabricant |
|---|---|
| Cell Signaling Technology Europe B.V. Schuttersveld 2 2316 ZA Leiden The Netherlands TEL: +31 (0)71 7200 200 FAX: +31 (0)71 891 0098 | Cell Signaling Technology, Inc. 3 Trask Lane Danvers, MA 01923 United States TEL: +1 978 867 2300 FAX: +1 978 867 2400 |

Website www.cellsignal.com
Adresse e-mail info@cellsignal.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year
+1 703 527 3887 (INTERNATIONAL) +1 800 424 9300 (NORTH AMERICA)

Europe 112

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n ° 1272/2008

| | |
|--|----------------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 - (H319) |
|--|----------------------|

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Hazard statement(s)

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Declaración (s) de Precaución

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

| Nom chimique | Numéro CAS | % en poids | N° CE | Classification (Rég. 1272/2008) | Numéro d'enregistrement REACH |
|-------------------------|------------|------------|-----------|---|-------------------------------|
| urea | 57-13-6 | 13-30 | 200-315-5 | Eye Irrit. 2 (H319) | aucune donnée disponible |
| glycerol | 56-81-5 | 10-30 | 200-289-5 | - | aucune donnée disponible |
| sodium dodecyl sulphate | 151-21-3 | 1-5 | 205-788-1 | STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H311) | aucune donnée disponible |

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Il n'est pas nécessaire de consulter

13953 Prestained Protein Marker, Broad Range (11-190 kDa)

| | |
|--|--|
| Contact oculaire | immédiatement un médecin. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. |
| Ingestion | Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. |
| Protection pour les secouristes | Utiliser un équipement de protection individuelle. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le liquide, les aérosols et les vapeurs de ce produit sont irritants et peuvent provoquer douleurs, larmoiements, rougeur et oedème accompagnés de picotements et/ou d'impression de poussière fine dans les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Moyens d'extinction déconseillés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Endiguer.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation comme réactif de laboratoire.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Occupational exposure limit values | | | | | |
|------------------------------------|------------------|--|--------------------------|---|---|
| Nom chimique | Union européenne | Royaume-Uni | France | Espagne | Allemagne |
| glycerol | | STEL 30 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ | Ceiling / Peak: 400 mg/m ³ TWA: 200 mg/m ³ |
| Nom chimique | Italie | Portugal | Pays-Bas | Finlande | Danemark |
| glycerol | | TWA 10 mg/m ³ | | TWA 20 mg/m ³ | |
| Nom chimique | Autriche | Suisse | Pologne | Norvège | Irlande |
| urea | | | | TWA 30 µg Hg/g Creatinine STEL 45 µg Hg/g Creatinine | |
| glycerol | | SS-C** TWA 50 mg/m ³ STEL 100 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ | | TWA 10 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³ |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité à protection intégrale. Écran facial.

Protection de la peau

Protection des mains

Gants imperméables.

Autres

Vêtements à manches longues. Tablier. Gants imperméables.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------------|------------------|
| État physique | Liquide |
| Aspect | Solution aqueuse |
| Couleur | Bleu |

13953 Prestained Protein Marker, Broad Range (11-190 kDa)

Odeur Légère, Œuf pourri
Seuil olfactif Aucune information disponible

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|--|----------------|-------------------------------|
| pH | 7.5 | @ 25 °C |
| Point de fusion /congélation | | Aucune information disponible |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | | Aucune information disponible |
| Point d'éclair | | Aucune information disponible |
| Taux d'évaporation | | Aucune information disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | | Aucune information disponible |
| Limite supérieure d'inflammabilité | | Aucune information disponible |
| Limite inférieure d'inflammabilité | | Aucune information disponible |
| Pression de vapeur | | Aucune information disponible |
| Densité de vapeur | | Aucune information disponible |
| Densité relative | | Aucune information disponible |
| Solubilité | | Aucune information disponible |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | | Aucune information disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | | Aucune information disponible |
| Température de décomposition | | Aucune information disponible |
| Viscosité | | Aucune information disponible |
| Propriétés explosives | | Aucune information disponible |
| Propriétés comburantes | | Aucune information disponible |

9.2. Autres informations

Point de ramollissement Aucune information disponible
Masse molaire Aucune information disponible
Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible
Teneur en COV Aucune information disponible
Densité Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

13953 Prestained Protein Marker, Broad Range (11-190 kDa)

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ce matériel ne doit être traité que par la supervision étroite de ceux qui sont correctement qualifiés dans la manipulation et l'utilisation de produits chimiques potentiellement dangereux. Il faut garder à l'esprit que les propriétés toxicologiques et physiologiques de ce composé ne sont pas bien définies.

| Nom chimique | DL50 oral | DL50 dermal | CL50 par inhalation |
|---------------------------------------|----------------------|------------------------|--------------------------------------|
| urea | = 8471 mg/kg (Rat) | - | - |
| glycerol | = 12600 mg/kg (Rat) | > 10 g/kg (Rabbit) | > 570 mg/m ³ (Rat) 1 h |
| sodium dodecyl sulphate | = 1288 mg/kg (Rat) | = 580 mg/kg (Rabbit) | > 3900 mg/m ³ (Rat) 1 h |
| (R*,R*)-1,4-dimercaptobutane-2,3-diol | 400 mg/kg (Rat) | - | - |

| | |
|---|--------------|
| ETAmél (voie orale) | 15,119 mg/kg |
| ETAmél (voie cutanée) | 20,209 mg/kg |
| ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) | 48.75 mg/l |

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|----------------------|---|
| Inhalation | Voie d'exposition peu probable. |
| Contact oculaire | Irritant supposé d'après les composants. |
| Contact avec la peau | Aucun danger connu par contact cutané. |
| Ingestion | Faible niveau de toxicité d'après les composants. |

Symptômes Le liquide, les aérosols et les vapeurs de ce produit sont irritants et peuvent provoquer douleurs, larmoiements, rougeur et oedème accompagnés de picotements et/ou d'impression de poussière fine dans les yeux.

| | |
|---|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Aucune information disponible. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation | Aucune information disponible. |
| Effets mutagènes | Aucune information disponible. |
| Effets cancérogènes | Aucune information disponible. |
| Toxicité pour la reproduction | Aucune information disponible. |
| STOT - exposition unique | Aucune information disponible. |
| STOT - exposition répétée | Aucune information disponible. |
| Effets sur certains organes cibles | Yeux, Système respiratoire, Rein, Peau. |
| Danger par aspiration | Aucune information disponible. |
| Autres informations | Aucune information disponible. |

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible

| Nom chimique | Toxicité pour les algues | Toxicité pour les poissons | Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques |
|-------------------------|---|---|---|
| urea | - | LC50 16200 - 18300 mg/L (Poecilia reticulata) 96 h | EC50 3910 mg/L (Daphnia magna) 48 h |
| glycerol | - | LC50 51 - 57 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h | EC50 500 mg/L (Daphnia magna) 24 h |
| sodium dodecyl sulphate | EC50 53 mg/L (Desmodemus subspicatus) 72 h EC50 3.59 - 15.6 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 96 h EC50 117 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 96 h EC50 30 - 100 mg/L (Desmodemus subspicatus) 96 h | LC50 8 - 12.5 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50 1.31 mg/L (Cyprinus carpio) 96 h LC50 22.1 - 22.8 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50 4.3 - 8.5 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50 4.62 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50 4.2 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50 7.97 mg/L (Brachydanio rerio) 96 h LC50 9.9 - | EC50 1.8 mg/L (Daphnia magna) 48 h |

13953 Prestained Protein Marker, Broad Range (11-190 kDa)

| | | | |
|--|--|---|--|
| | | 20.1 mg/L (Brachydanio rerio) 96 h LC50 4.06 - 5.75 mg/L (Lepomis macrochirus) 96 h LC50 4.2 - 4.8 mg/L (Lepomis macrochirus) 96 h LC50 4.5 mg/L (Lepomis macrochirus) 96 h LC50 5.8 - 7.5 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50 10.2 - 22.5 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50 6.2 - 9.6 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50 13.5 - 18.3 mg/L (Poecilia reticulata) 96 h LC50 10.8 - 16.6 mg/L (Poecilia reticulata) 96 h LC50 15 - 18.9 mg/L (Pimephales promelas) 96 h | |
|--|--|---|--|

12.2. Persistance et dégradabilité

Product is biodegradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | |
|--|--------------------------------|
| Bioaccumulation | Aucune information disponible. |
| Facteur de bioconcentration (BCF) | Aucune information disponible |

| Nom chimique | Octanol-Water Partition Coefficient |
|-------------------------|-------------------------------------|
| urea | -1.59 |
| glycerol | -1.76 |
| sodium dodecyl sulphate | 1.6 |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Déchets de résidus / produits non utilisés | Éliminer conformément aux réglementations locales. |
| Emballages contaminés | Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. |
| Autres informations | Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. |

SECTION 14 : Informations relatives au transport

IMDG/IMO

| | |
|---|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |

13953 Prestained Protein Marker, Broad Range (11-190 kDa)

| | |
|---|----------------|
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Aucun(e) |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun(e) |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non réglementé |

ADR/RID

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Aucun(e) |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun(e) |

IATA

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Aucun(e) |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun(e) |

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste des substances de très haute préoccupation pour l'information d'autorisation

Ce produit ne contient pas de substances très préoccupantes.

SEVESO -Information Directive

Ce produit ne contient pas de substances identifiées dans la directive SEVESO.

Inventaires Internationaux

| | |
|------------------|---|
| TSCA 8(b) | - |
| DSL/NDSL | - |
| EINECS/ELINCS | - |
| ENCS | - |
| IECSC | - |
| KECL | - |
| PICCS | - |
| AICS (Australie) | - |

International inventories legend

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Procédure de classification Jugement expert et détermination de la force probante des données. Principe d'extrapolation « Dilution ». Méthode de calcul.

Date d'émission : 20-juin-2014

Date de révision : 11-sept.-2017

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.